

Mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport (version au 21 avril 2021)



Bénéficiaires	Mesure	Détail de la mesure	Contact / Informations
II - PLAN DE RELANCE			
Associations	Pass'sport	100 M€ pour soutenir la reprise de licences dans une association sportive pour les jeunes de 6 à 16 ans vivant dans des familles défavorisées (QF inférieur ou égal à 600) et des jeunes de 6 à 20 ans en situation de handicap. Concerne 1,8 M de jeunes qui pourront toucher une aide de 50 €	Direction des sports
Associations	Plan « #1jeune1solution »	40 M€ pour créer 2 500 emplois supplémentaires pour les jeunes de moins de 25 ans, prioritairement issus de territoires carencés, au sein des associations sportives locales sur 2021 et 2022. Au total 7 500 emplois créés (y compris les emplois « normaux » de l'Agence)	Agence nationale du sport : agence-dft@agencedusport.fr
Associations	Service civique	Création de 100 000 missions supplémentaires en 2020-2021 dont 5 000 consacrées au sport. Bénéficie aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap.	Agence du Service Civique : 09 74 48 18 40 (appel non surtaxé) agence@service-civique.gouv.fr
Associations	Dispositif SÉSAME	12 M€ pour accompagner, en 2021, 3 000 jeunes défavorisés supplémentaires, résidant prioritairement au sein d'un QPV ou ZRR, vers les métiers du sport et de l'animation. 6 000 jeunes, de 16 à 25 ans, seront concernés d'ici 2022.	Direction des sports : katia.torres@sports.gouv.fr
Associations	Fonds pour les associations de l'ESS	30 M€ pour les associations de l'ESS depuis janvier. Le montant s'élève à 5 000 € pour les associations de 1 à 3 salariés et à 8 000 € pour les associations de 4 à 10 salariés. 7 800 demandes reçues et 1 600 associations déjà retenues (objectif 5 000)	https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess
Associations	Fonds de développement à la vie associative (FDVA) (volet « fonctionnement-innovation »)	Fonds géré au niveau départemental et s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations. Le « FDVA 2 », volet « fonctionnement-innovation » existe depuis 2018 et est ouvert à l'ensemble du champ associatif, y compris sportif. L'enveloppe du FDVA 2 pour l'année 2021 est de 30 M€ + un abondement complémentaire en cours d'année en provenance des fonds associatifs inactifs.	https://www.associations.gouv.fr/le-fdva.html
Associations en QPV	Mesure Comité Interministériel des Villes	36 M€ sur deux ans pour intervenir dans les QPV : ● 30 M€ pour combler le retard en équipements sportifs et ainsi développer des équipements en libre accès de proximité et des équipements structurants. ● 6 M€ pour soutenir et amplifier les actions des associations sportives en QPV, qui accompagnent les jeunes vers une qualification, dans l'aide aux devoirs, à la formation ou à l'insertion.	Agence nationale du sport : agence@agencedusport.fr
Associations et entreprises	Aide pour favoriser le recrutement en apprentissage et en contrat de professionnalisation	Pour les entreprises et associations de moins de 250 salariés : 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans et 8 000 € pour un alternant majeur pour la 1 ^{ère} année de son contrat.	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/aide-employeurs-recrutement-apprentissage-0-809-549-549
Associations et fédérations	Aide au service des clubs et des associations sportives	11 M€ en 2021 pour soutenir les clubs et associations en très grande difficulté.	Agence nationale du sport : agence-dft@agencedusport.fr
Fédérations	Transformation numérique des fédérations sportives	8 M€ (4 M€ par an en 2021 et 2022) pour soutenir la transformation numérique en vue de développer de nouveaux services, de diversifier les ressources financières et de contribuer aux enjeux environnementaux. Projets déposés par les fédérations avant fin avril	Agence nationale du sport : agence-dft@agencedusport.fr
Collectivités territoriales / Établissements publics	Aide à la rénovation thermique des équipements sportifs	50 M€ pour soutenir les collectivités territoriales qui souhaitent verdir ou moderniser leurs équipements sportifs afin de réduire de 30 % leur consommation d'énergie. Les travaux doivent être notifiés avant le 31 décembre 2021 et terminés au 31 décembre 2022. Pour l'enveloppe nationale, dépôt des projets prévu pour le 16 avril.	Agence nationale du sport : agence-es@agencedusport.fr
Entreprises	Soutien aux projets SI et numériques du sport	Enveloppe de 1 M€ confiée à la DS. Elle doit permettre de poursuivre la dynamique de digitalisation de la pratique sportive et d'encourager les innovations.	Direction des sports
Entreprises	Prêts participatifs ou d'obligations soutenus par l'État	Permet de générer entre 10 et 20 Md€ de quasi-fonds propres pour les projets d'investissement des entreprises françaises. Ces financements permettront aux entreprises d'investir, d'embaucher et de développer leur activité.	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/dispositifs-prets-participatifs-obligations-etat